

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_07_47

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 19 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

ABSENT : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1
 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient d'ajuster le budget assainissement en section de fonctionnement et d'investissement en modifiant l'équilibre de certains chapitres.

Il propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023		77 409.16	778		77 409.16
6811 / 042	7848.00				
23	- 7848.00				
TOTAL	- 15 696.00	77 409.19		0	77 409.16

Investissement :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Compte Chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Compte Chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
			021	- 7848.00	
			68	- 7848.00	
TOTAL				- 15 696.00	

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** la décision modificative n°1 au Budget Assainissement.

⇒ **DIT** que la présente délibération sera :
- transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.

⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision avec Madame la Trésorière.

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

